Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N° D-046-2025

PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION ET D'EVENTUELS AVENANTS AVEC L'ASSOCIATION PIETROSELL'ARTE POUR LA REPRÉSENTATION «LA MELODIE DES NEURONES», LE 04/10/2025 DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLLE 25-26

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération 04 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 délégant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22 et notamment pour passer des conventions,

CONSIDERANT la volonté de développer et consolider la politique culturelle au Plessis-Pâté,

DECIDE

Article 1er : De signer un contrat de cession avec l'ASSOCIATION PIETROSELL'ARTE sise 30 rue Vieille du Temple – Chez Me WILMART, 75004 Paris, représentée par Madame Allison CARMONT en qualité de Présidente, le 04/10/2025 au Plessis-Pâté dans le cadre de la saison culturelle 25-26.

Article 2 : Que la ville du Plessis-Pâté versera la somme de **3 000 € TTC** (trois mille euros) sur présentation de factures en contrepartie de cette représentation.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 4 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève des Bois.

Fait au Plessis-Pâté, le 20 juin 2025

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
***
Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.
Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY

MAIRIE DE PLESSIS-PATE (Essonne) 14

REÇU EN PREFECTURE
Le 23/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DC-091-219104940-20250620-D046_2025-C